

## SOMMAIRE

	Page
Point 18 de l'ordre du jour :	
Rapports du Conseil d'administration du Fonds spécial .	18

*Président:* Sir Ronald WALKER. (Australie).

*Présents:*

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil : Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Chili, Colombie, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Irak, Japon, Luxembourg, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session : Cameroun, Ghana, Indonésie, Iran, Italie, Mexique, République arabe unie, République-Unie du Tanganyika et de Zanzibar.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Canada, Chine, Finlande, Hongrie, Irlande, Norvège, Ouganda, Pakistan, Philippines, Pologne, République centrafricaine, Roumanie, Uruguay.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle, Organisation météorologique mondiale, Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

## POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

**Rapports du Conseil d'administration du Fonds spécial (E/3854, E/3889)**

1. M. HOFFMAN (Directeur général du Fonds spécial) présente les rapports du Conseil d'administration du Fonds spécial sur sa onzième session (E/3854) et sur sa douzième session (E/3889). Il rappelle que les objectifs essentiels du Fonds sont d'aider les pays en voie de développement à mieux connaître leurs ressources, à créer des instituts de recherche pour appliquer les techniques modernes au développement, à former le personnel local qui utilisera efficacement les ressources nationales, et

ainsi à attirer les investissements, à les employer de façon productive et à pouvoir enfin se suffire à eux-mêmes. Les résultats qu'a donnés cette politique de préinvestissement sont exposés dans le rapport sur l'exécution des programmes du Fonds spécial (SF/L.105), et dans la brochure intitulée « Impact ».

2. L'expérience a permis au Fonds spécial d'arriver à trois conclusions. D'abord, le monde est immensément riche en ressources agricoles, industrielles et humaines : des inventaires, jusqu'ici relativement limités, ont fait apparaître un potentiel littéralement incalculable. Ensuite, le Fonds a constaté, dans les centres d'enseignement supérieur et de formation technique auxquels il a donné un élan puissant, l'intelligence, les aptitudes et la soif de savoir qui caractérisent les habitants des pays en voie de développement. Enfin, il s'est aperçu que des études de préinvestissement judicieuses peuvent encourager les investissements dans des proportions remarquables en très peu de temps. On espérait que 50 millions de dollars consacrés à des études de préinvestissement produiraient ultérieurement pour 1 milliard d'investissements. Or on a constaté que douze enquêtes, qui n'ont coûté au Fonds spécial que 5,8 millions de dollars, ont déjà entraîné des investissements d'un montant total de plus de 750 millions de dollars. En d'autres termes, le rapport entre la mise de fonds et le résultat obtenu n'est pas de 20 à 1, comme on s'y attendait, mais de 120 à 1. La proportion ne restera peut-être pas aussi élevée, mais elle n'en est pas moins impressionnante. Il convient de mentionner à cet égard le concours de la BIRD qui a largement participé au financement et qui a mis au point les arrangements nécessaires avec les autres bailleurs de fonds.

3. Pour mesurer la portée réelle de l'assistance fournie par le Fonds spécial, il faut considérer quelques projets concrets. Par exemple, la BIRD et un consortium de gouvernements viennent de signer des accords concernant un prêt de plus de 140 millions de dollars s'ajoutant à des investissements nationaux de 68 millions de dollars, pour donner suite aux recommandations d'une enquête qui avait coûté au Fonds spécial à peine plus de 700 000 dollars. Il s'agit de construire un barrage à fins multiples sur le fleuve Niger. Ce projet sera la pierre angulaire du programme actuel de développement de la Nigéria, dont le montant total est de 1,9 milliard de dollars.

4. M. Hoffman mentionne encore 28 études sur les possibilités des industries minières dans un certain nombre de pays, dont la Birmanie (plomb et zinc) et le Pakistan (charbon et minerai de fer). Dans six républiques d'Amérique centrale, une enquête faite avec l'aide du Fonds spécial sur les besoins en matière de communications a permis le lancement d'un vaste programme. En Tunisie, le Fonds spécial et la FAO contribuent à implanter des méthodes agricoles adaptées à un climat particu-

lièrement instable; ils ont déjà installé deux fermes expérimentales dont les résultats ont beaucoup impressionné les agriculteurs locaux.

5. Dans de nombreux projets du Fonds spécial, on applique les méthodes scientifiques modernes pour accroître le rendement industriel. Des instituts de recherche modestes, mais perfectionnés, desservent des secteurs industriels déterminés: industries mécaniques en Inde, pêcheries en Amérique latine, industries du cuir et des céréales en Colombie.

6. Quel que soit le secteur, il faut du personnel qualifié: c'est pourquoi chacun des projets qui bénéficient de l'aide du Fonds spécial comporte des activités pédagogiques, tandis que 170 des projets du Fonds spécial portent essentiellement sur l'éducation et la formation technique. Les institutions qui reçoivent l'aide du Fonds spécial ont ainsi formé 45 000 techniciens dans des pays à faible revenu. Ces résultats sont obtenus grâce à une action tripartite des gouvernements, des agents chargés de l'exécution et du Fonds spécial. M. Hoffman rend hommage aux gouvernements qui fournissent les bâtiments, les services et le personnel de contrepartie nécessaires aux projets, ainsi qu'aux organismes des Nations Unies qui jouent le rôle d'agents chargés de l'exécution. Il cite l'exemple du programme d'industrialisation d'Israël, où l'OIT a contribué à la création d'un institut central de formation qui, à la fin de 1963, rassemblait déjà plus de 1 400 stagiaires, et un projet de formation d'ingénieurs au Pakistan auquel participe l'UNESCO.

7. Le Directeur général passe à l'examen de la tâche que le Fonds spécial se propose maintenant. Tout d'abord, le nombre des bureaux locaux, dont les membres du Conseil d'administration ont souligné l'importance et dont le nombre était de 35 à la fin de 1959, atteindra 72 à la fin de 1964, tandis que 11 correspondants desserviront 11 pays de plus. Le plus grand désir du Fonds spécial est de répondre rapidement aux besoins les plus pressants des gouvernements, et aussi dans les nouveaux domaines. Il souhaiterait lancer davantage de projets de la catégorie des études sur les possibilités de réalisation. Il espère que ses ressources lui permettront d'intensifier son activité dans le domaine de la santé publique où l'OMS, qui a déjà de remarquables réalisations à son actif, mérite un appui plus énergique; seul un peuple en bonne santé est capable de développer un pays. Dans le domaine des transports aussi, de nombreux pays en voie de développement ont besoin d'une aide supplémentaire de préinvestissement: le Fonds spécial est prêt à les aider à étudier les possibilités économiques et techniques d'améliorer leurs moyens et services de transports nationaux.

8. En matière de formation de personnel, le Fonds spécial, s'il possédait des ressources plus vastes, pourrait agir dans de nouveaux domaines où les gouvernements estiment qu'il faut intervenir sans retard. M. Hoffman s'est déjà entretenu avec le Directeur général de l'UNESCO au sujet de la possibilité que le Fonds spécial prête son concours, sous une forme qui reste à déterminer, à une campagne d'alphabétisation des adultes. Les demandes présentées par les gouvernements qui souhaiteraient bénéficier de l'assistance du Fonds spécial à cet égard

seront examinées avec autant de bienveillance que d'attention.

9. En ce qui concerne les études de préinvestissement, le Fonds spécial examine la possibilité d'aller au-delà de ses études courantes, en matière de réforme agraire par exemple, et il espère aider les gouvernements à rassembler les connaissances et les données d'expérience nécessaires, ainsi qu'à créer les institutions sociales et économiques indispensables au succès de leurs programmes de réforme agraire.

10. Il est urgent également d'aider les gouvernements à multiplier les habitations à bon marché. Jusqu'ici, l'assistance du Fonds spécial s'est limitée aux recherches sur les matériaux de construction locaux et les méthodes de construction, ainsi qu'à la création de services compétents, mais elle pourrait s'étendre à des projets pilotes.

11. Le Fonds spécial, qui a déjà réussi souvent à trouver de nouveaux approvisionnements en eau potable, s'intéresse aussi à la possibilité de dessaler l'eau de mer dans les régions des pays en voie de développement où l'eau est rare. C'est un domaine où il pourrait apporter une aide sous forme d'installations pilotes aussi bien que d'études.

12. Enfin, le Fonds spécial étudie des demandes d'aide pour l'établissement d'un projet pilote d'industrie des engrais, la mise en place d'un groupe d'industries dans une zone d'industrialisation et l'installation d'un centre expérimental de technologie alimentaire. Il travaille activement à l'élaboration de projets pilotes ou de projets de démonstration pour l'agriculture, dont certains ont pour objet de donner suite à des études portant sur de grands travaux d'irrigation et dont quelques-uns exigeront des ouvrages d'art et d'autres installations. Là encore, l'activité du Fonds spécial va dépasser celle des études de préinvestissement proprement dites.

13. Les succès remportés jusqu'ici ne doivent pas dissimuler la nécessité d'élargir considérablement les services offerts par les institutions des Nations Unies aux pays en voie de développement. Le Secrétaire général estime qu'un moyen de renforcer cette œuvre serait de fusionner le PEAT et le Fonds spécial en un nouveau programme des Nations Unies pour le développement (E/3850). Il étudie intensément la question depuis deux ans. Les pays en voie de développement ont de la chance que le Secrétaire général soit un homme dont l'esprit est absorbé par les problèmes du développement et qui, de plus, se sent dans son cœur tenu de chercher à les résoudre, car il vient lui-même d'un pays et d'une région en voie de développement. M. Hoffman appuie sans réserve les propositions du Secrétaire général. La fusion du PEAT et du Fonds spécial en un nouveau programme pour le développement, placé sous une direction unifiée, aurait de nombreux avantages, notamment celui de rendre disponibles pour les activités analogues à celles qu'exerce le Fonds spécial, les services du personnel remarquable actuellement affecté à l'assistance technique.

14. M. BURR (Chili) estime que certains des résultats signalés par le Directeur général du Fonds spécial, dont l'enthousiasme donne confiance dans les résultats que les organismes des Nations Unies peuvent obtenir, sont impressionnants. Par exemple, il est extraordinaire que

des études de préinvestissement relativement modestes, portant sur des sujets bien choisis, puissent provoquer d'énormes investissements de capitaux, dans la proportion de 120 à 1.

15. M. Burr exprime la gratitude du Gouvernement chilien pour le concours du Fonds spécial et les programmes d'assistance technique. Il rappelle notamment l'étude et la prospection des ressources minérales du nord du Chili, qui devraient permettre d'amplifier considérablement la production minière, ainsi que le projet de formation d'ingénieurs et de services techniques pour l'industrie privée à l'université de Concepción. Il mentionne également le projet sur l'Institut des pêches, ainsi que l'Institut pour le développement des ressources forestières et des industries du bois, créé en 1961 avec l'aide du Fonds spécial et de la FAO (E/3889, par.12). Dans le cadre de ce dernier projet, les nouveaux investissements de capitaux nécessaires atteindront peut-être au total un montant de l'ordre de 40 à 50 millions de dollars, la contribution du Fonds spécial étant de 1 136 050 dollars et celle du Gouvernement chilien de 1 570 845 dollars. Tous ces projets sont étroitement liés au Plan décennal de développement économique. Le Ministère des relations extérieures, la Société de développement de la production et les autorités du Fonds spécial ont mis au point une procédure adéquate pour la coordination expéditive des programmes de coopération technique.

16. La délégation chilienne constate avec satisfaction que le Fonds spécial veille de plus en plus à ce que les gouvernements donnent une suite satisfaisante aux projets auxquels il a prêté son concours et qu'il est prêt à les aider à se mettre en rapport avec les sources de leur choix en vue d'obtenir les capitaux nécessaires aux projets complémentaires. Elle constate également avec intérêt la possibilité d'un changement dans l'importance relative de certaines activités et l'emploi de nouveaux procédés; elle note aussi que certains des projets en préparation prévoient l'intensification des efforts du Fonds spécial pour appliquer plus largement la science et la technique au développement. En outre, les efforts faits pour exécuter un nombre toujours plus grand de projets industriels qui ne se limitent pas à l'infrastructure et à la formation professionnelle sont vraiment très encourageants.

17. Enfin, la délégation chilienne pense que le Fonds spécial devrait envisager ses activités futures en fonction des recommandations formulées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

18. M. THAJEB (Indonésie) met en évidence le bilan impressionnant des activités du Fonds spécial. Il note en particulier que le Fonds spécial a élargi son champ d'action et fourni plus d'aide, et il tient à féliciter le Directeur général pour ces résultats.

19. Le représentant de l'Indonésie constate avec satisfaction que les études de préinvestissement sont reconnues aujourd'hui comme un aspect important des activités du Fonds spécial. Le nombre des demandes d'assistance augmente chaque année dans des proportions considérables, et elles s'appliquent à des domaines nouveaux. Or les ressources du Fonds spécial augmentent à un rythme plus lent. Il faudrait donc que le Fonds spécial s'adapte

aux besoins et fasse en sorte que ses ressources soient utilisées de manière efficace.

20. La délégation indonésienne est tout à fait favorable au projet de fusion du Fonds spécial et du PEAT. Elle est satisfaite de la position adoptée sur ce point par le Directeur général du Fonds spécial. Toutefois, une réorganisation de ce genre ne peut être qu'une étape. Depuis longtemps, l'Indonésie demande une planification à long terme. Ainsi, le Fonds spécial devrait entreprendre une étude d'ensemble sur les besoins en matière de préinvestissement, qui permettrait de fixer un ordre de priorité et d'évaluer le montant des fonds nécessaires. M. Thajeb souligne le danger qu'il peut y avoir à disperser les ressources dans des domaines trop nombreux. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a fait ressortir l'importance des projets destinés à favoriser l'accroissement des exportations des pays peu avancés. A son avis, il convient de s'attacher davantage aux projets d'industrialisation et de donner la priorité aux secteurs les plus importants des plans de développement nationaux.

21. Le représentant de l'Indonésie se félicite de l'avis exprimé par le Directeur général sur la question des besoins à long terme et sur l'ordre de priorité dans le domaine de l'aide au préinvestissement. Il y voit une preuve de la faculté d'adaptation du Fonds spécial aux besoins des pays en voie de développement.

22. La délégation indonésienne continuera à suivre les activités du Fonds spécial avec la plus grande attention.

23. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) dit que les rapports montrent, par les résultats obtenus, que les objectifs du Fonds spécial sont un élément essentiel de la paix. La délégation du Royaume-Uni attache la plus grande importance au Fonds spécial, non seulement à cause des résultats qu'il obtient, mais aussi en raison de son rôle de catalyseur. On voit en effet que 11 études de préinvestissements effectués par le Fonds spécial ont déjà attiré des investissements d'un montant de 500 millions de dollars, et le Directeur général vient encore de citer un chiffre plus élevé. Il a aussi mis en évidence le rapport extrêmement favorable qui s'est établi entre le coût des études de préinvestissement et le montant des investissements eux-mêmes. Non moins importantes sont les études sur les possibilités de réalisation qui n'ont pas abouti à des investissements, car elles ont fait économiser des millions de dollars.

24. La délégation du Royaume-Uni constate avec intérêt que 374 projets de préinvestissement avaient été approuvés à la fin de mars 1964 par le Conseil d'administration et que, depuis, celui-ci en a approuvé 49 autres. Elle constate avec satisfaction l'équilibre que le Directeur général s'attache à établir entre deux exigences apparemment incompatibles: d'une part, la nécessité de réduire l'intervalle entre l'approbation des projets et la signature des plans d'opérations, et d'autre part, la nécessité de n'exécuter que des projets solides.

25. La délégation du Royaume-Uni est vivement impressionnée par le caractère dynamique du Fonds spécial, de son Directeur général et de son personnel. Le nombre des projets augmente, leur portée s'élargit et

leurs répercussions sur le développement s'amplifient. Simultanément, le volume des ressources disponibles augmente, moins cependant que les besoins. A cet égard, Sir Keith Unwin rappelle qu'à la douzième session du Conseil d'administration, la délégation du Royaume-Uni a annoncé que son gouvernement augmenterait sa contribution au PEAT et au Fonds spécial.

26. En ce qui concerne les activités futures du Fonds, la délégation du Royaume-Uni constate avec intérêt que le Fonds spécial est disposé à venir en aide aux gouvernements qui voudraient lancer des programmes de réforme agraire. Le Gouvernement du Royaume-Uni demeure opposé à l'idée de transformer le Fonds spécial en un fonds de développement, parce que cette transformation aurait inévitablement des effets défavorables sur les activités de préinvestissement qui sont le domaine où le Fonds spécial joue un rôle irremplaçable.

27. La délégation du Royaume-Uni remercie encore une fois le Gouvernement néerlandais de l'hospitalité qu'il a généreusement accordée aux membres du Conseil d'administration.

28. M. VIAUD (France) n'a pas l'intention d'examiner en détail les activités du Fonds spécial, car la France a déjà présenté ses observations à la douzième session du Conseil d'administration. Il tient néanmoins à dire que les projets du Fonds spécial sont satisfaisants dans l'ensemble. Il exprime l'espoir que le Directeur général présentera une étude ou fera connaître son opinion personnelle concernant les effets des projets sur l'économie des pays en voie de développement.

29. Il est des aspects des activités du Fonds spécial qui justifient un certain apport du Conseil économique et social. Pour ce qui a trait, tout d'abord, aux activités futures du Fonds spécial, M. Viaud fait observer que les besoins sont immenses et qu'il est nécessaire de faire un choix. Il rappelle en particulier l'opinion exprimée par le Directeur général, selon lequel il conviendrait de faire une place aux projets orientés vers l'industrialisation. Le Fonds spécial ne doit pas se fermer à des domaines nouveaux sous prétexte que ses ressources seraient trop faibles. Son action doit s'orienter vers le développement des ressources physiques et humaines dans les pays peu avancés. Plutôt qu'un choix quantitatif, il y a lieu de faire un choix qualitatif, c'est-à-dire de maintenir l'équilibre entre les projets qui concernent les ressources physiques et ceux qui s'appliquent aux ressources humaines. En second lieu, pour ce qui est de la préparation des projets, les activités du Fonds spécial devraient être coordonnées avec celles des autres organismes de coopération technique. Le recours accru aux experts du PEAT, par exemple, pourrait être utile pour l'établissement des demandes. D'autre part, il serait bon de renforcer la liaison entre le Fonds spécial et les gouvernements qui accordent une aide bilatérale. Cette liaison existe déjà, mais elle ne donne pas toujours les résultats voulus.

30. Dans la part qu'elle a prise aux activités du Fonds spécial, la France a montré l'importance qu'elle attache au bon fonctionnement et à l'élargissement des activités de cet organisme. C'est dans cet esprit qu'elle étudie aujourd'hui le moyen d'accroître sa contribution.

31. M. PATIÑO (Colombie) souligne que son pays est l'un des plus favorisés par l'action du Fonds spécial. Il estime toutefois que les intérêts généraux des Nations Unies doivent primer les considérations d'ordre national. Il approuve l'action du Fonds spécial, qui a abouti à des résultats extrêmement positifs.

32. Les rapports du Conseil d'administration montrent que le Fonds spécial est un des organes les plus importants qui aient été créés par les Nations Unies. A ce titre, il doit recevoir le plein appui du Conseil économique et social. La délégation colombienne remercie les membres du Conseil d'administration pour le travail qu'ils ont accompli.

33. M. LUCIC-LAVCEVIC (Yougoslavie) fait observer que les activités du Fonds spécial au cours des douze mois écoulés se sont à la fois élargies et développées en profondeur. Aux onzième et douzième sessions du Conseil d'administration du Fonds spécial, 49 projets nouveaux ont été approuvés, représentant une somme de plus de 85 millions de dollars. Si l'on ajoute à ces nouveaux projets ceux qui avaient été adoptés auparavant, on aboutit au total à 423 projets représentant plus de 375 millions de dollars.

34. Néanmoins, les besoins des pays en voie de développement sont beaucoup plus élevés, comme en témoignent les chiffres donnés dans les rapports. C'est ainsi que le nombre total de demandes qui avaient été déposées à la fin de mars 1964 s'élevait à 751 et le montant total nécessaire à environ 704 millions de dollars. Pour exercer ses activités, le Fonds spécial s'est assigné le modeste objectif de 100 millions de dollars, mais cet objectif n'a même pas été encore atteint; il est donc indispensable d'accroître ses ressources. Pour ce faire, il serait souhaitable que le Conseil demande à tous les Etats Membres, et en premier lieu aux pays industrialisés, d'examiner la possibilité d'augmenter sensiblement leur contribution.

35. Le représentant de la Yougoslavie note, à la lecture des rapports, que des progrès tangibles ont été réalisés dans l'aide accordée par le Fonds spécial aux pays en voie de développement. Il en voit la preuve dans la réduction du délai qui sépare l'approbation d'un projet de sa mise en route ainsi que dans l'accélération des travaux en cours. Parmi les difficultés que le Fonds spécial rencontre, on peut relever en particulier le manque de personnel national qualifié. Le PEAT et le Fonds spécial devraient donc accorder une attention plus grande à la formation de personnel national. D'autre part, il conviendrait de recourir de plus en plus aux services d'experts originaires des pays en voie de développement.

36. En ce qui concerne les projets approuvés par le Fonds spécial, la délégation yougoslave estime qu'il serait nécessaire de faire une place plus grande aux projets de nature à accélérer l'industrialisation des pays peu avancés. Dans cet ordre d'idées, le Fonds spécial aurait intérêt à s'engager progressivement dans la voie des investissements, afin de répondre aux besoins des pays en voie de développement.

37. Quant au projet de fusion du Fonds spécial et du PEAT, la délégation yougoslave présentera son point de vue plus en détail lorsque ce projet viendra en discussion au Comité de coordination.

38. La délégation yougoslave remercie le Directeur général et le Conseil d'administration du Fonds spécial pour les projets destinés à la reconstruction de la ville de Skopje, ainsi que pour le projet supplémentaire relatif à la formation de personnel pour l'industrie du bâtiment de la région.

39. M. YOKOTA (Japon) se réjouit de l'action conjuguée du Fonds spécial et du PEAT dans l'exécution des projets. A son avis, on n'insistera jamais assez sur la nécessité de coordonner les activités de l'assistance technique et de l'aide en matière de préinvestissement afin d'utiliser au mieux les ressources des Nations Unies. A ce propos, il appuie la proposition tendant à renforcer la position et le rôle des représentants résidents.

40. Le Gouvernement japonais attache une importance particulière aux travaux de préinvestissement dont l'achèvement est la condition préalable des investissements. Le fait que 11 des 24 projets terminés le 31 mars 1964 ont déjà donné lieu à des investissements se chiffrant à 475 millions de dollars mérite d'être signalé.

41. Plusieurs représentants ont estimé que le Fonds spécial devrait concentrer ses efforts sur le développement du commerce et l'industrialisation. Tout en reconnaissant l'importance de ces domaines, la délégation japonaise croit que l'infrastructure et les installations industrielles jouent un rôle également primordial dans le développement industriel des pays en voie de développement et que l'Organisation des Nations Unies doit faire en sorte qu'un domaine ne progresse pas au détriment de l'autre. L'ordre de priorité des projets devrait être établi par chaque pays en tenant compte du climat, des conditions économiques et des ressources naturelles et humaines dont il dispose.

42. Malgré les résultats remarquables obtenus par le Fonds spécial, plusieurs problèmes doivent encore être résolus. Les gouvernements bénéficiaires ont besoin d'assistance pour choisir leurs projets et formuler leurs demandes. C'est pourquoi M. Yokota appuie chaleureusement les propositions du Directeur général tendant à renforcer les travaux préparatoires.

43. Au sujet de la fusion éventuelle du PEAT et du Fonds spécial, la délégation japonaise exposera ses vues devant le Comité de coordination. M. Yokota déclare néanmoins qu'en principe elle se prononcera en faveur de cette fusion, à condition que la composition du comité intergouvernemental soit semblable à celle du Conseil d'administration du Fonds spécial, que l'organe interinstitutions soit purement consultatif et, enfin, que les caractéristiques essentielles du PEAT et du Fonds spécial soient conservées.

44. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) se plaît à constater que les activités du Fonds spécial illustrent admirablement ce que doit être la coopération internationale. Cela est dû en grande partie au dévouement et au sens des réalités du Directeur général, dont l'une des plus grandes réussites est peut-être d'avoir fait comprendre à tous les intéressés qu'ils étaient des partenaires et non d'une part des pays donateurs et d'autre part des pays bénéficiaires. Il y a lieu d'espérer que le Fonds spécial continuera à étendre son champ d'action et à accroître

ses activités. Certes, il reste beaucoup à faire, notamment dans les domaines de l'industrialisation, de l'application de la science et de la technique. Etant donné qu'il est impossible de faire face à toutes les demandes reçues, il importe de choisir judicieusement les projets qui doivent être mis en œuvre, et c'est pourquoi M. Kotschnig approuve la suggestion du représentant de l'Indonésie tendant à établir un ordre de priorité.

45. Il pense que la fusion du Fonds spécial et du PEAT permettra d'élargir le champ des activités en matière d'assistance et de les rendre plus efficaces, mais il exposera les vues de son gouvernement à ce sujet devant le Comité de coordination.

46. En terminant, M. Kotschnig exprime l'espoir que la brochure « Impact » sera largement diffusée afin que l'opinion publique sache que les ressources des Nations Unies sont utilisées à bon escient. Il tient à féliciter le Directeur général d'avoir si bien expliqué, dans cette publication, les activités du Fonds spécial.

47. M. MIGONE (Argentine) déclare que la série de réalisations impressionnantes énumérées par le Directeur général dans son exposé ouvre de vastes perspectives à tous les pays en voie de développement. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a mis en relief le rôle de l'assistance technique ainsi que les responsabilités qui incombent à ce titre au Fonds spécial. Les pays en voie de développement peuvent donc espérer que, grâce à l'assistance du Fonds spécial, ils pourront enfin tirer profit de leurs ressources naturelles et humaines.

48. En ce qui concerne la fusion du PEAT et du Fonds spécial, les vues du gouvernement argentin seront exposées devant le Comité de coordination.

49. En terminant, M. Migone félicite le Directeur général et ses collaborateurs pour la largeur de vues dont ils font preuve dans l'accomplissement de leur tâche et il tient à les remercier particulièrement pour l'assistance fournie à l'Argentine.

50. M. BENAMAR (Algérie) s'associe aux félicitations adressées au Directeur général du Fonds spécial et à ses collaborateurs.

51. Il signale que certaines études avaient été effectuées dans quelques pays en voie de développement, notamment en Algérie, avant leur accession à l'indépendance et il se demande si le Fonds spécial ne pourrait pas reprendre ces études en les adaptant aux circonstances nouvelles.

52. Quant à la fusion du PEAT et du Fonds spécial, il exposera les vues de son gouvernement sur cette question en temps voulu.

53. M. PACHACHI (Irak) fait remarquer que les investissements qui ont suivi l'achèvement de certains projets montrent combien ont été fructueuses les activités du Fonds spécial. A son avis, cet organisme est appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans l'ensemble des activités de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi le Gouvernement irakien envisage d'augmenter encore une fois sa contribution au Fonds spécial dès l'automne prochain.

54. Etant donné les ressources limitées dont le Fonds spécial dispose, M. Pachachi appuie la suggestion du représentant de l'Indonésie tendant à établir un ordre de priorité des projets. D'autre part, il partage l'avis du représentant de la France selon lequel une importance égale doit être accordée aux ressources humaines et aux ressources naturelles. Enfin, la délégation irakienne exprimera ses vues au sujet de la fusion du PEAT et du Fonds spécial devant le Comité de coordination.

55. M. VOHRA (Inde) se joint aux orateurs précédents pour féliciter le Directeur général du Fonds spécial ainsi que ses collaborateurs pour l'admirable travail qu'ils ont accompli. Dans les domaines économique et social, le développement des pays peu développés reste l'objectif primordial; aussi M. Vohra se félicite-t-il que la fusion du Fonds spécial et du PEAT doive étendre le champ d'action de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. A ce propos, il rappelle que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement avait insisté sur le fait que le Fonds spécial ne doit pas se limiter aux travaux de préinvestissement. Il espère que cette recommandation sera prise en considération.

56. M. ZEVALLOS (Equateur) tient à souligner l'ampleur des activités que déploie le Fonds spécial pour répondre aux besoins croissants des pays en voie de développement. Les travaux du Fonds spécial au cours du dernier exercice ont donné des résultats supérieurs à ceux des années précédentes. Toutefois, pour que le Fonds

spécial puisse poursuivre son œuvre d'assistance aux régions les moins favorisées, il importe non seulement d'établir un ordre de priorité des projets, mais encore de déterminer les critères permettant d'effectuer un choix judicieux. D'autre part, les Etats Membres devront augmenter leur contribution au Fonds spécial.

57. Au nom de son gouvernement, le représentant de l'Equateur remercie le Directeur général et ses collaborateurs de l'aide précieuse apportée à son pays dans les domaines de la sidérurgie, de la pêche, de la sylviculture et de l'enseignement. Il souligne l'importance que représentent pour les pays en voie de développement les projets de formation professionnelle et de réforme agraire.

58. Au sujet de la fusion du PEAT et du Fonds spécial, le Gouvernement équatorien a déjà exprimé son avis sur cette question.

59. M. FRANZI (Italie) remercie le Gouvernement néerlandais d'avoir bien voulu accueillir le Conseil d'administration du Fonds spécial à La Haye.

60. En ce qui concerne les activités du Fonds spécial, il croit inutile de répéter les vues exprimées par la délégation italienne lors de la douzième session du Conseil d'administration et qui sont indiquées dans le rapport présenté au Conseil. Il exposera l'opinion de son gouvernement au sujet de la fusion du PEAT et du Fonds spécial devant le Comité de coordination.

La séance est levée à 13 heures.